

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 07/05/2024

Numéro de version 4

Révision: 07/05/2024

1 Identification

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** Organochlorine Pesticides Standard (1X1 mL)
- **Code du produit:** US-112A-1
- **Emploi de la substance / de la préparation** Réactifs et étalons pour laboratoire de chimie analytique
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Agilent Technologies, Inc.
5301 Stevens Creek Blvd.
Santa Clara, CA 95051 USA
- **Service chargé des renseignements:**
Telephone: 800-227-9770
e-mail: pdl-msds_author@agilent.com
- **Numéro d'appel d'urgence:** CHEMTREC®: 1-800-424-9300

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**



GHS02 Flamme

Liquides inflammables - catégorie 2

H225

Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS08 Danger pour la santé

Cancérogénicité - catégorie 1A

H350

Peut provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction - catégorie 2

H361-H362

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées - catégorie 2

H373

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration - catégorie 1

H304

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



GHS07

Toxicité aiguë - voie orale – catégorie 4

H302

Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë - par contact cutané – catégorie 4

H312

Nocif par contact cutané.

Irritation cutanée - catégorie 2

H315

Provoque une irritation cutanée.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique - catégorie 3

H336

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- **Éléments d'étiquetage**

- **Éléments d'étiquetage SGH** Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).

(suite page 2)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 07/05/2024

Numéro de version 4

Révision: 07/05/2024

Nom du produit: Organochlorine Pesticides Standard (1X1 mL)

(suite de la page 1)

· Pictogrammes de danger

· Mention d'avertissement Danger
· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

toluène
dielldrine (ISO)
endosulfan sulfate
DDT (nom commun non adopté par ISO)

· Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H302+H312 Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H350 Peut provoquer le cancer.
H361-H362 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P103 Lire l'étiquette avant utilisation.
P263 Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P241 Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant.
P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P242 Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.
P243 Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.
P264 Se laver soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P322 Mesures spécifiques (voir sur cette étiquette).
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P314 Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 07/05/2024

Numéro de version 4

Révision: 07/05/2024

Nom du produit: Organochlorine Pesticides Standard (1X1 mL)

(suite de la page 2)

P330 Rincer la bouche.
P331 NE PAS faire vomir.
P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser du CO₂, de la poudre d'extinction ou de l'eau pulvérisée pour l'extinction.
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P405 Garder sous clef.
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Système de classification:**

· **NFPA données (gamme 0-4)**



Santé = 1
Inflammabilité = 3
Réactivité = 0

· **HMIS données (gamme 0-4)**



Santé = *1
Inflammabilité = 3
Réactivité = 0

3 Composition/information sur les ingrédients

· **Caractérisation chimique: Mélanges**

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux:**

108-88-3	toluène	30-60%p/p *
110-54-3	n-hexane	30-60%p/p *
50-29-3	DDT (nom commun non adopté par ISO)	0,1-1%p/p *
58-89-9	lindane	0,1-1%p/p *
60-57-1	dieldrine (ISO)	0,1-1%p/p *
72-20-8	endrine (ISO)	0,1-1%p/p *
72-43-5	methoxychlore	0,1-1%p/p *
72-54-8	TDE	0,1-1%p/p *
72-55-9	2,2-bis(p-chlorophényl)-1,1-dichloroéthylène	0,1-1%p/p *
76-44-8	heptachlor (ISO)	0,1-1%p/p *
309-00-2	aldrine (ISO)	0,1-1%p/p *
319-84-6	(1alpha,2alpha,3beta,4alpha,5beta,6beta)-1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane	0,1-1%p/p *
319-85-7	(1alpha,2beta,3alpha,4beta,5alpha,6beta)-1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane	0,1-1%p/p *
319-86-8	(1alpha,2alpha,3alpha,4beta,5alpha,6beta)-1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane	0,1-1%p/p *
959-98-8	endosulfan I	0,1-1%p/p *
1024-57-3	époxyde d'heptachlore	0,1-1%p/p *
1031-07-8	endosulfan sulfate	0,1-1%p/p *
33213-65-9	endosulfan II	0,1-1%p/p *

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 07/05/2024

Numéro de version 4

Révision: 07/05/2024

Nom du produit: Organochlorine Pesticides Standard (1X1 mL)

(suite de la page 3)

* Les plages de concentrations réelles sont conservées en tant que secret commercial.

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers soins

· **Description des premiers secours**· **Remarques générales:**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· **Après inhalation:** En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.· **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

· **Après ingestion:** Consulter immédiatement un médecin.· **Indications destinées au médecin:**· **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Non disponibles.· **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Non disponibles.

5 Mesures à prendre en cas d'incendie

· **Moyens d'extinction**· **Moyens d'extinction:**CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit· **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

· **Conseils aux pompiers**· **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.

6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

· **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· **Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· **Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 5)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 07/05/2024

Numéro de version 4

Révision: 07/05/2024

Nom du produit: Organochlorine Pesticides Standard (1X1 mL)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

(suite de la page 4)

7 Manutention et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Eviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Stocker dans un endroit frais.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Non disponibles.

8 Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- **Paramètres de contrôle**

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**108-88-3 toluène**EL TWA: 20 ppm
R

EV TWA: 20 ppm

110-54-3 n-hexaneEL TWA: 20 ppm
SkinEV TWA: 176 mg/m³, 50 ppm**1024-57-3 époxyde d'heptachlore**EL TWA: 0,05 mg/m³
SkinEV TWA: 0,05 mg/m³
peau

- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 6)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 07/05/2024

Numéro de version 4

Révision: 07/05/2024

Nom du produit: Organochlorine Pesticides Standard (1X1 mL)

(suite de la page 5)

- **Contrôles de l'exposition**
- **Equipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
 - Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
 - Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
 - Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
 - Conserver à part les vêtements de protection.
 - Eviter tout contact avec la peau.
 - Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- **Protection respiratoire:**
 - Lorsque le produit est utilisé comme prévu avec des instruments Agilent, dans des conditions de laboratoire normales et en appliquant les bonnes pratiques habituelles, il n'entraîne pas d'exposition notable par voie aérienne. Une protection respiratoire n'est donc pas nécessaire.
 - Si une protection des voies respiratoires est jugée nécessaire en cas d'urgence, utilisez un équipement approuvé par le NIOSH ou un organisme équivalent avec une cartouche pour gaz organiques ou acides.
- **Protection des mains:**
 - Bien qu'ils ne soient pas recommandés pour le nettoyage ou le contact prolongé avec des produits chimiques, les gants en nitrile d'une épaisseur de 280 à 330 µm sont recommandés pour une utilisation normale.
 - Leur délai de rupture est de 1 h.
 - Pour le nettoyage des déversements impliquant un contact direct avec le produit chimique, il est recommandé de porter des gants en caoutchouc butyle d'une épaisseur de 300 à 380 µm et dont le délai de rupture est supérieur à 4 h. Il convient de respecter les recommandations du fabricant.
- **Matériau des gants**
 - Pour une utilisation normale :
caoutchouc nitrile, 280 à 330 µm d'épaisseur
 - Pour les contacts directs avec le produit chimique :
caoutchouc butyle, 300 à 380 µm d'épaisseur
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
 - Pour une utilisation normale :
caoutchouc nitrile :
1 heure
 - Pour les contacts directs avec le produit chimique :
caoutchouc butyle :
> 4 heures
- **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

9 Propriétés physiques et chimiques

- **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales**
- **Aspect:**
 - Forme:** Liquide
 - Couleur:** Selon désignation produit
- **Odeur:** Caractéristique
- **Seuil olfactif:** Non déterminé.

(suite page 7)

CA/FR

Fiche de données de sécurité
selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 07/05/2024

Numéro de version 4

Révision: 07/05/2024

Nom du produit: Organochlorine Pesticides Standard (1X1 mL)

(suite de la page 6)

· valeur du pH:	Non déterminé.
· Changement d'état	
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	69 °C
· Point d'éclair	-22 °C
· Inflammabilité (solide, gaz):	Facilement inflammable.
· Température d'auto-inflammabilité:	240 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Limites d'explosion:	
Inférieure:	1,2 Vol %
Supérieure:	7,4 Vol %
· Pression de vapeur à 20 °C:	110 hPa
· Pression de vapeur à 50 °C:	540 hPa
· Densité:	Non déterminée.
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	95,8 %
VOC (CE)	95,80 %
Teneur en substances solides:	4,5 %
· Autres informations	Non disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité** Non disponibles.
- **Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Conditions à éviter** Non disponibles.
- **Matières incompatibles:** Non disponibles.

(suite page 8)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 07/05/2024

Numéro de version 4

Révision: 07/05/2024

Nom du produit: Organochlorine Pesticides Standard (1X1 mL)

(suite de la page 7)

· **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Données toxicologiques

· **Informations sur les effets toxicologiques**· **Toxicité aiguë**· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:****ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))**

Oral	LD50	647 mg/kg
Dermique	LD50	1.954 mg/kg

108-88-3 toluène

Oral	LD50	5.580 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	12.124 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	5.320 mg/L (souris) 28,1 mg/L (rat)

110-54-3 n-hexane

Oral	LD50	5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	3.000 mg/kg (lapin)

50-29-3 DDT (nom commun non adopté par ISO)

Oral	LD50	87 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2.510 mg/kg (rat) 300 mg/kg (lapin)

58-89-9 lindane

Oral	LD50	88 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	900 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	1.560 mg/L (rat)

60-57-1 dieldrine (ISO)

Oral	LD50	38 mg/kg (souris) 38 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	10 mg/kg (rat) 250 mg/kg (lapin)

72-20-8 endrine (ISO)

Oral	LD50	3 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	60 mg/kg (rat) 60 mg/kg (lapin)

72-43-5 methoxychlore

Oral	LD50	1.855 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	6.000 mg/kg (rat)

72-54-8 TDE

Dermique	LD50	1.200 mg/kg (lapin)
----------	------	---------------------

(suite page 9)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 07/05/2024

Numéro de version 4

Révision: 07/05/2024

Nom du produit: Organochlorine Pesticides Standard (1X1 mL)

(suite de la page 8)

72-55-9 2,2-bis(p-chlorophényl)-1,1-dichloroéthylène		
Oral	LD50	880 mg/kg (rat)
76-44-8 heptachlor (ISO)		
Oral	LD50	40 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	119 mg/kg (rat)
309-00-2 aldrine (ISO)		
Oral	LD50	39 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	98 mg/kg (rat)
		15 mg/kg (lapin)
319-84-6 (1alpha,2alpha,3beta,4alpha,5beta,6beta)-1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane		
Oral	LD50	177 mg/kg (rat)
319-85-7 (1alpha,2beta,3alpha,4beta,5alpha,6beta)-1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane		
Oral	LD50	6.000 mg/kg (rat)
319-86-8 (1alpha,2alpha,3alpha,4beta,5alpha,6beta)-1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane		
Oral	LD50	1.000 mg/kg (rat)
959-98-8 endosulfan I		
Oral	LD50	76 mg/kg (rat)
1024-57-3 époxyde d'heptachlore		
Oral	LD50	15 mg/kg (rat)
1031-07-8 endosulfan sulfate		
Oral	LD50	18 mg/kg (rat)
33213-65-9 endosulfan II		
Oral	LD50	240 mg/kg (rat)

· **Effet primaire d'irritation:**

· **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Irrite la peau et les muqueuses.

· **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Pas d'effet d'irritation.

· **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Aucun effet de sensibilisation connu.

· **Indications toxicologiques complémentaires:**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Nocif

Irritant

· **Catégories cancérogènes**

· **IARC / CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)**

108-88-3	toluène	3
50-29-3	DDT (nom commun non adopté par ISO)	2A
58-89-9	lindane	1
60-57-1	dieldrine (ISO)	2A
72-20-8	endrine (ISO)	3
72-43-5	methoxychlore	3
76-44-8	heptachlor (ISO)	2B
309-00-2	aldrine (ISO)	2A

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 07/05/2024

Numéro de version 4

Révision: 07/05/2024

Nom du produit: Organochlorine Pesticides Standard (1X1 mL)

(suite de la page 9)

319-84-6	(1alpha,2alpha,3beta,4alpha,5beta,6beta)-1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane	2B
319-85-7	(1alpha,2beta,3alpha,4beta,5alpha,6beta)-1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane	2B
1024-57-3	époxyde d'heptachlore	2B
· NTP / PNT (Programme National de Toxicologie)		
50-29-3	DDT (nom commun non adopté par ISO)	R
58-89-9	lindane	R
319-84-6	(1alpha,2alpha,3beta,4alpha,5beta,6beta)-1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane	R
319-85-7	(1alpha,2beta,3alpha,4beta,5alpha,6beta)-1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane	R
319-86-8	(1alpha,2alpha,3alpha,4beta,5alpha,6beta)-1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane	R

· **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
Cancérogénicité - catégorie 1A, Toxicité pour la reproduction - catégorie 2

12 Données écologiques

- **Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Non disponibles.
- **Persistance et dégradabilité** Non disponibles.
- **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**
- **Potentiel de bioaccumulation** Non disponibles.
- **Mobilité dans le sol** Non disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.
- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **Autres effets néfastes** Non disponibles.

13 Données sur l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

- **Non réglementé, Quantités de minimis** -
- **Numéro ONU**
- **DOT/TMD, ADR, IMDG, IATA** UN1993

(suite page 11)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 07/05/2024

Numéro de version 4

Révision: 07/05/2024

Nom du produit: Organochlorine Pesticides Standard (1X1 mL)

(suite de la page 10)

· Désignation officielle de transport de l'ONU	
· DOT/TMD	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (HEXANES, TOLUÈNE)
· ADR	1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (HEXANES, TOLUÈNE), ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS
· IMDG	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (HEXANES, TOLUENE), MARINE POLLUTANT
· IATA	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (HEXANES, TOLUENE)

- Classe(s) de danger pour le transport
- DOT/TMD (Règlement sur le transport des marchandises dangereuses):



- Classe 3 Liquides inflammables.
- Label 3

- ADR, IMDG



- Classe 3 Liquides inflammables.
- Étiquette 3

- IATA



- Class 3 Liquides inflammables.
- Label 3

- Groupe d'emballage II
- DOT/TMD, ADR, IMDG, IATA

- Dangers pour l'environnement: Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : aldrine (ISO), lindane
- Marine Pollutant: Signe conventionnel (poisson et arbre)
- Marquage spécial (ADR): Signe conventionnel (poisson et arbre)

- Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Liquides inflammables.
- Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 33
- No EMS: F-E, S-E
- Stowage Category B

- Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable.

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 07/05/2024

Numéro de version 4

Révision: 07/05/2024

Nom du produit: Organochlorine Pesticides Standard (1X1 mL)

(suite de la page 11)

· Indications complémentaires de transport:
· DOT/TMD
· Quantity limitations

On passenger aircraft/rail: 5 L

On cargo aircraft only: 60 L

· ADR
· Quantités limitées (LQ)

1L

· Quantités exceptées (EQ)

Code: E2

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml

· Catégorie de transport

2

· Code de restriction en tunnels

D/E

· IMDG
· Limited quantities (LQ)

1L

· Excepted quantities (EQ)

Code: E2

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

· "Règlement type" de l'ONU:

UN 1993 FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (HEXANES, TOLUENE), 3, II, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS

*

15 Informations sur la réglementation

· Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
· TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques)

108-88-3	toluène	ACTIVE
110-54-3	n-hexane	ACTIVE
50-29-3	DDT (nom commun non adopté par ISO)	ACTIVE
58-89-9	lindane	ACTIVE
319-84-6	(1 alpha,2 alpha,3 beta,4 alpha,5 beta,6 beta)-1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane	ACTIVE
319-85-7	(1 alpha,2 beta,3 alpha,4 beta,5 alpha,6 beta)-1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane	ACTIVE
319-86-8	(1 alpha,2 alpha,3 alpha,4 beta,5 alpha,6 beta)-1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane	ACTIVE

· Liste canadienne des substances
· Liste des substances domestiques (DSL) du Canada

108-88-3	toluène
110-54-3	n-hexane
58-89-9	lindane
72-43-5	methoxychlore

· Liste extérieure des substances (LES) du Canada

319-86-8	(1 alpha,2 alpha,3 alpha,4 beta,5 alpha,6 beta)-1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane
----------	---

· Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 0.1%)

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 13)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 07/05/2024

Numéro de version 4

Révision: 07/05/2024

Nom du produit: Organochlorine Pesticides Standard (1X1 mL)

(suite de la page 12)

· Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 1%)

Tous les composants sont compris.

· Informations de danger relatives au produit:

Le produit est classé et identifié suivant les directives sur les Produits dangereux

· Prescriptions nationales:**· Indications sur les restrictions de travail:**

Le personnel ne doit pas être exposé aux substances dangereuses cancérigènes contenues dans cette préparation.

Les autorités peuvent autoriser des exceptions dans des cas particuliers.

· Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

*

16 Autres informations

Les informations contenues dans le présent document reflètent l'état de connaissances d'Agilent à la date de rédaction du manuel. Par conséquent, Agilent ne peut garantir expressément ou implicitement la validité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence desdites informations.

· Contact:**· Date de la plus récente version révisée de la fiche de données de sécurité 07/05/2024 / 3****· Acronymes et abréviations:**

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

NFPA: National Fire Protection Association (USA)

HMIS: Hazardous Materials Identification System (USA)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

CA/FR